COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE 05 Avril (05/04/2014)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 01 avril, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel HENRYOT, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

M. Jean-Michel HENRYOT, Maire,

Mme Colette ROLLET, M. Daniel BOTTA, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGE, M. Pierre FONTANIE, Mme Michèle AJELLO DUGUE, M. Mathieu RICHARD, Mme Christine HEMERY, M. Jean-Luc GARRIGUES, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Michel PIRAME, Mme Eliette DELMAS, M. Jérôme VALETTE, Mme Fabienne GASC, M. Aïzen ABOUA, Mme Anne-Marie SAURY, Mme Marie CASTRO, M. Gilles BENECH, Mme Valérie CLARMONT, Mme Martine DAMIANI, M. Gérard VALLES, M. Patrice CHARLES, Mme Marie-Claude DULAC, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES:

M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Mme Marie CASTRO), M. Jean-Paul NUNZI (représenté par M. Gérard VALLES), Conseillers Municipaux,

M. Aïzen ABOUA est nommé secrétaire de séance.

ELECTION DES ADJOINTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément les articles L. 2122-7 et suivants, il est procédé à l'élection des adjoints.

Vu la loi n° 2007 – 128 du 31 janvier 2007 tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à neuf-

Vu la délibération du conseil municipal fixant le délai à cinq minutes pour le dépôt des listes de candidatures des adjoints conformément à la circulaire du 13 mars 2014.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions règlementaires.

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE

LE: - 8 AVR. 2014

CASTELSARRASIN - 82

Après un appel de candidature, les listes de candidats sont les suivantes :

LISTE	LISTE	LISTE
Mme ROLLET Colette		
M. BOTTA Daniel		
Mme GARRIGUES Maïté		
M. CASSIGNOL Michel		
Mme BAULU Maryse		
M. HENRYOT Jean-Luc		
Mme VALETTE Muriel		
M. CALVI Daniel		
M. VALETTE Jérôme		

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Jean-Michel HENRYOT, élu Maire, à l'élection de la liste des adjoints. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

1^{er} tour de scrutin:

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L 66 du Code électoral

RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés

Majorité absolue

LISTE	LISTE	LISTE	
33			
9			
24			
13			

Ont obtenu:

Liste de Madame ROLLET

24 voix

Ont obtenu:

La liste conduite par Madame Colette ROLLET ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au Maire dans l'ordre du tableau :

Mme Colette ROLLET
M. Daniel BOTTA
Mme Maïté GARRIGUES
M. Michel CASSIGNOL
Mme Maryse BAULU
M. Jean-Luc HENRYOT
Mme Muriel VALETTE
M. Daniel CALVI
M. Jérôme VALETTE

1ère adjointe au Maire
2ème adjoint au Maire
3ème adjointe au Maire
4ème adjoint au Maire
5ème adjointe au Maire
6ème adjoint au Maire
7ème adjointe au Maire
8ème adjoint au Maire
9ème adjoint au Maire

Pour copie conforme

Moissac le 05 avril 2014

Le Maire,

Jean-Michel HENRYOT

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE

LE: - 8 AVR. 2014

CASTELSARRASIN - 82

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :